

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 232

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« , après consultation du conseil des maîtres ou du conseil d'école en fonction de leurs compétences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aux côtés de la très grande majorité des syndicats des enseignants du premier degré et du collectif des Stylos Rouges, nous affirmons que pour le bon fonctionnement de l'école dont la directrice ou le directeur a la direction, il n'est pas nécessaire que la directrice ou leur directeur soit décisionnaire.

L'école primaire se distingue par un fonctionnement démocratique : le conseil des maîtres réunit l'ensemble des maîtres et maîtresses affectés à l'école, des maîtres et maîtresses remplaçants exerçant dans l'école et des membres du réseau d'aides spécialisées quand ces derniers n'ont pas été supprimés suite au manque de postes dans le premier degré. Les décisions sont prises par l'ensemble de l'équipe. De même pour le conseil d'école qui réunit en plus les représentants élus des parents d'élèves, le maire et un conseiller municipal et le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Ce système démocratique et de travail collectif fonctionne bien et il en a fait la preuve ces derniers mois depuis la fermeture des écoles jusqu'à ce jour : le ministre de l'Education Nationale s'est même félicité de la continuité pédagogique organisée par les enseignants et de leur mobilisation.

Sud Éducation explique que "cette volonté d'ajouter toujours plus de hiérarchie et de management nuira aux conditions de travail et ne répondra en rien aux besoins des personnels et des élèves."

Il existe en effet bien des problèmes : tâches administratives trop lourdes, injonctions contradictoires, manque de décharges et de formation, rémunération faible et manque de soutien de l'institution. Mais ce n'est pas en transformant les directeurs et les directrices en manager qu'ils disparaîtront. Ce sont les moyens que l'on accorde aux directrices et aux directeurs qui leur permettront de pouvoir assurer pleinement leurs missions.